



COMMUNIQUÉ
Paris, le 06/06/2025

« 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » SALUE L'ADOPTION DE LA QUALIFICATION D'HOMICIDE ROUTIER À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

C'est une avancée symbolique forte et attendue depuis longtemps : ce mardi 3 juin, l'Assemblée Nationale a adopté en deuxième lecture la proposition de loi créant l'infraction d'homicide routier. Pour l'association « 40 millions d'automobilistes », cette décision est une reconnaissance claire des drames de la route et des souffrances des familles de victimes. C'est une victoire d'humanité, de justice et de bon sens.

Une reconnaissance de la souffrance des familles

La requalification juridique des accidents de la route causés par des conducteurs sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants, ou impliqués dans des rodéos urbains ne modifie pas les peines maximales encourues. Mais elle change profondément le regard que la société porte sur ces drames. Jusqu'à présent, qualifier de simples « homicides involontaires » des actes commis dans de telles circonstances apparaissait comme une injustice insupportable aux yeux des familles de victimes.

L'association « 40 millions d'automobilistes » soutient avec force cette évolution législative, portée dès l'origine par le chef cuisinier Yannick Alléno, dont le fils Antoine a perdu tragiquement la vie en 2022, fauché par un chauffard multirécidiviste. L'association a tenu à être présente lors de la soirée d'hommage organisée en sa mémoire, afin de réaffirmer son engagement, aux côtés de Yannick Alléno, pour une requalification qu'elle juge indispensable.

« Il ne s'agit pas de punir plus, mais de nommer justement ; le mot a un poids, et il peut soulager une douleur. Et pour les familles, cela fait toute la différence », rappelle Philippe Nozière, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Selon l'association, la liberté de circuler implique une responsabilité pleine et entière. Cette responsabilité commence par la reconnaissance, dans la loi, de la gravité des comportements dangereux. Prendre le volant en étant sous l'emprise de l'alcool ou de drogues, participer à un rodéo urbain ou refuser d'obtempérer ne relève pas d'un simple accident : ce sont des décisions conscientes, des prises de risque inacceptables, qui doivent être traitées avec toute la rigueur que la justice peut offrir.

Une étape importante, mais pas une fin

Le texte doit désormais être examiné par le Sénat. En cas d'adoption conforme, la loi pourra entrer en vigueur. Dans le cas contraire, une commission mixte paritaire devra être convoquée. Le gouvernement espère une promulgation rapide.

« Nous ne pouvons pas empêcher toutes les tragédies, mais nous pouvons faire en sorte qu'elles soient reconnues, nommées et que justice soit faite. », conclut Pierre Chasseray, délégué général de « 40 millions d'automobilistes ».

 www.40millionsdautomobilistes.com

 @40MA - 40 Millions d'Automobilistes
@PChasseray - Délégué Général

 @40millionsdautomobilistes51